

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025
EM/NC**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

S²LO

ID : 055-215501222-20251218-2025_167-DE

Objet : Attribution d'une subvention aux associations - défilé de Saint-Nicolas

N° : DCM_2025/167

PUBLIÉE LE : 11/11/2025

L'an deux mille vingt cinq, le lundi 15 décembre à 19 heures 30.

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 8 décembre 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Laila AHADDAR, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO, Céline ADOLPHE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Annette DABIT donne pouvoir à ÉLISE THIRIOT

Martine JONVILLE donne pouvoir à Claude LAURENT

Suzel RICHARD donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Martine MARCHAND

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames Angélique GÉNART, Laetitia SACCHIERO, Carole DELAMARCHE, Jessica LEROY et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

Conseillers en exercice : Présents : 18 - Pouvoirs : 5 - Absents : 5 – Votants : 23

Monsieur Martine MARCHAND est désignée secrétaire de séance..

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de commission du 27 novembre 2025 ;

La Ville de Commercy a invité les associations à participer au défilé de Saint-Nicolas du 6 décembre 2025. Le Tennis Club Commercien, Les Archers Commerciens, Le Sporting Club Commercien, L'École de Rugby, l'association Les Crins Noirs, le Twirling Club, le GAC, les Cylindrées de la Madeleine, l'Aéromodèle Club de Commercy, l'Été de la danse, le Secours Catholique ont répondu présents et ont contribué au caractère joyeux et festif du défilé.

Il est proposé de contribuer au projet de ces associations, qui ont engagé des moyens humains et matériels, par le versement d'une subvention de 100 € et de porter ce montant à 300 € pour les associations dont les dépenses, engagées et justifiées pour ce défilé, sont supérieures à 300 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à verser une subvention de 100 € aux associations suivantes :
 - Le Tennis Club Commercien
 - Les Archers Commerciens
 - Le Sporting Club Commercien
 - L'École de Rugby de Commercy
 - L'Association Les Crins Noirs
 - Le Twirling Club
 - Le Groupe Athlétique Commercien
 - Les Cylindrées de la Madeleine
 - Le Secours Catholique
 - L'Aéromodèle Club de Commercy
- **D'AUTORISER** le Maire à verser une subvention de 300 € à l'association suivante:
 - L'Été de la danse

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.